

Note de l'EDAM n° 5

Enquête Djiboutienne auprès des Ménages - Indicateurs sociaux

République de Djibouti
Ministère du Commerce et du Tourisme
Direction Nationale de la Statistique

** 6 avril 1996 **

Réalisation de la base de sondage

Les travaux de dénombrement des ménages de Djibouti-ville, réalisés en vue de produire la base de sondage, ont été achevés le 22 mars. Les enquêteurs cartographes se sont ensuite rendus dans les autres localités du district de Djibouti (Arta, Ouêia, Damerdjog et Chabelleï), où les travaux ont pris fin le 1er avril.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité de la base de sondage, il a été décidé de procéder à une enquête de couverture portant sur 40 des 217 zones de dénombrement de Djibouti-ville, choisies au hasard. Cette enquête de contrôle sera effectuée du 4 au 11 avril.

La DI.NA.S. souhaite ensuite pouvoir poursuivre les travaux de mise à jour de la base de sondage dans les districts de l'intérieur. Les travaux de bureau ont été réalisés (copie des cartes, découpage en zones de dénombrement et planification des travaux). Les travaux de terrain nécessitent quant à eux des moyens logistiques, et en particulier la location de deux véhicules tout-terrain, dont la DI.NA.S. ne peut actuellement pas disposer, faute de moyens financiers. Les retards rencontrés auront une incidence budgétaire (due principalement au prolongement du contrat des enquêteurs cartographes).

Tirage de l'échantillon

L'échantillon des ménages de Djibouti-ville a été tiré conformément aux instructions fournies par M. Chris Scott, consultant de la Banque mondiale.

Dans un premier temps, 400 îlots d'habitations ont été sélectionnés aléatoirement, parmi les 4545 îlots identifiés dans la base de sondage (après avoir préalablement regroupé les îlots comportant moins de 4 ménages). Dans une seconde étape, 4

ménages ont été sélectionnés, également aléatoirement, au sein de chacun des 400 îlots retenus. Au total, 1600 ménages ont donc été sélectionnés aléatoirement.

En cas de refus de participation d'un ménage lors de l'enquête, un ménage de remplacement sera choisi aléatoirement au sein du même îlot si possible, sinon au sein de la même zone de dénombrement.

Sélection des enquêteurs

Le test d'aptitude organisé le 21 mars, à l'issue de la formation des agents enquêteurs, a permis de sélectionner 23 des 40 participants à la formation.

La DI.NA.S. a veillé à la représentativité des différentes communautés linguistiques du pays parmi le personnel retenu. Le tableau ci-dessous indique le nombre de candidats retenus, selon la langue maternelle (certains de ces agents sont bilingues, voire trilingues).

Langue maternelle	Nombre de contrôleurs	Nombre d'enquêteurs (*)
Afar	1	5
Arabe	1	4
Somali	2	10
Total	4	19

(*) Y compris un agent réserviste de chaque langue maternelle

Les candidats qui n'ont pas été retenus ont été inscrits, par ordre de mérite, sur une liste de remplaçants.

Personnel de la santé

Suite à l'intervention du Directeur du Centre de Formation du Personnel de la Santé (CFPS), les élèves sage-femmes sont revenues sur leur refus de participer à l'enquête. Elles sont donc

associées aux agents de la DI.NA.S. pour la collecte des données relatives à la santé de la mère et de l'enfant.

La DI.NA.S. bénéficie par ailleurs de l'assistance de deux instructeurs du CFPS ainsi que de l'Unicef, qui participent activement au contrôle des données relatives à la santé maternelle et infantile et à l'encadrement des sage-femmes.

Les sage-femmes participeront à l'enquête durant trois semaines, à l'issue desquelles elles seront remplacées par des élèves-infirmiers.

Enquête pilote

La DI.NA.S. a réalisé du 24 au 30 mars une enquête pilote destinée d'une part à compléter la formation des enquêteurs par des exercices pratiques en conditions réelles, et d'autre part à tester le questionnaire et l'organisation mise en place. Cette enquête a porté sur des ménages sélectionnés aléatoirement dans les cinq arrondissements de la ville de Djibouti. Tout le personnel de l'enquête (enquêteurs, contrôleurs et superviseurs) a été réuni le 31 mars afin de tirer les conclusions de l'exercice.

Sensibilisation

Depuis le 21 mars, la DI.NA.S. a intensifié la campagne de sensibilisation de la population aux objectifs de l'EDAM.

La presse écrite (journal *La Nation*) a consacré plusieurs articles à l'enquête (interview du Directeur de la DI.NA.S., description d'une interview d'un ménage, articles sur le thème de la pauvreté, etc.)

Un communiqué radio, diffusé en quatre langues, a par ailleurs informé la population du démarrage de l'enquête.

Enfin, la télévision nationale (RTD) a diffusé plusieurs jours de suite des émissions consacrées à l'EDAM (reportage sur le terrain réalisé durant l'enquête pilote, dans les trois langues nationales; interviews du Directeur de la DI.NA.S., du Ministre du Commerce et du Tourisme, du Représentant délégué de l'Unicef et du Représentant résident du PNUD).

Il est prévu la diffusion d'une table ronde (en langue Afar et Somali, à laquelle participeront notamment des représentants des autorités religieuses et administratives locales), ainsi que la production d'un spot télévisé qui serait diffusé régulièrement durant toute la durée de l'enquête.

Début de l'enquête

Malgré les difficultés financières, il a été décidé de débiter la collecte des données le 2 avril.

Disponibilité des fonds

Les travaux préparatoires de l'EDAM ont pu être menés à bien jusqu'à présent grâce essentiellement à la contribution financière de l'Unicef, qui a été en mesure de concrétiser son engagement dès la signature du *Protocole d'Accord* le 17 février. L'Unicef a déjà fourni à la DI.NA.S. plus de 11.000 \$, et une demande de versement de 9000 \$ vient de lui être transmise.

La Banque mondiale a par ailleurs contribué à mesure de 8000 \$ au financement des activités, et fournira 10.000 \$ supplémentaires dans les jours prochains.

Les fonds du PNUD ne sont pas encore disponibles. Le contrat de service conclu entre le PNUD et la DI.NA.S. prévoit le versement de 10.000 \$ le 30 mars, de 10.000 \$ le 15 avril, et de 5000 \$ le 30 avril.

Quant au "Projet Santé (IDA)", il a procédé à toutes les formalités nécessaires au transfert de 10.000 \$ le 20 mars dernier, mais le versement est depuis lors en instance à la Direction des Finances dont l'approbation est requise. Selon le contrat passé avec le "Projet Santé", un second versement de 10.000 \$ devrait être effectué le 21 avril, suivi d'un troisième versement de 8000 \$ le 9 mai.

Les mois d'avril et mai étant une période d'intenses activités pour la DI.NA.S., **il est indispensable que le calendrier de mise à disposition des fonds soit respecté.** Tout retard dans ces transferts se répercutera sur les activités de l'EDAM, et auront par conséquent une incidence budgétaire.